

2017-09-11

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi le 11 septembre deux mille dix sept à dix neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Julie Fontaine, Hélène Campbell et messieurs les conseillers Jean Asnong et Stephan Duquette.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.  
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.  
Absent: Marianne Cardinal

**OUVERTURE :19h42**

2017-270

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Julie Fontaine**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**  
Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant un point:  
que le point : Affaires nouvelles reste ouvert.

**ADOPTÉ**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 11 septembre 2017
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès verbal du 7 août 2017
6. Suivi du procès verbal du 7 août 2017
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

**8. ADMINISTRATION**

- A) Adoption du Règlement# 18-0817 sur la rémunération du personnel électoral
- B) Formation Élection 2017 par l'ADMQ
- C) Paiement facture final / Étude du projet Parc industriel (réf.: 2016-011 et 2016-309)
- D) Adhésion à la Société de gestion du parc industriel régional du Pôle de Bedford
- E) Appui au projet de développement du corridor ferroviaire

**9. VOIRIE/COURS D'EAU**

- A) Paiement facture: Travaux St-Henri Sud / Stanbridge Station
- B) Appel de proposition / déneigement et déglacage chemins municipaux/point d'eau
- C) Travaux en partenariat avec Stanbridge Station / partie centrale rang St-Henri Sud
- D) Nouveaux prix pour glissières

**10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- A) GESTIM / renouvellement entente de services
- B) Avis de motion / règlement # 19-0917 modifiant le règlement de zonage
- C) Autorisation émettre permis pour usage de transformation et mise en marché produits agricoles

**11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- A) Paiement facture CRF1700054
- B) Paiement facture CRF1700055
- C) Paiement facture CRF1700056
- D) Autorisation Andrew Monette / Colloque en sécurité civile

**12. LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE**

- A) Médiathèque
- B) Remboursement / frais camp de jour
- C) Abroger résolution 2017-078/ Politique de remboursement
- D) Demande Estimé / réparer module de jeu
- E) Remboursement / aide financière P Paradis pour Mikinak

- F) Contribution /Journée des aînés / 1er octobre 2017  
G) Sondage MADA / envoi  
H) Contribution à la fête de l'Halloween avec St-Sébastien

### **13. HYGIÈNE DU MILIEU**

- A) Appel de proposition / collecte ordures résidentielles et commerciales / bacs brun  
B) Autorisant la signature de l'Entente avec la RIGMRBM  
C) Autorisation achat regroupé bacs brun et bacs de cuisine

### **14. FINANCES ET IMMOBILISATION**

- A) Remb. arbres ou arbustes  
B) Remb. trop payé

### **15. BÂTIMENT / HÔTEL DE VILLE**

- A) Appel de proposition/ déneigement HV/point d'eau/ terrain municipal

### **16. CORRESPONDANCES**

### **17. RAPPORT DES INSPECTEUR / POUR INFO AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **18. ADOPTION DES COMPTES /AOUT 2017**

### **19. AFFAIRES NOUVELLES**

### **20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS / 30 MINUTES**

### **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Durée 10 minutes

Début : 19h43

Fin : 19h58

\* Entretien chemin Larochelle

### **2017-272 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE / DU 7 AOÛT 2017**

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 soit adopté avec modification à la résolution 2017-264 et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

**ADOPTÉ**

### **SUIVI DES PROCÈS VERBAL**

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi du procès verbal du 7 août 2017.

### **SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI**

- Appui au corridor ferroviaire

### **ADMINISTRATION**

### **2017-273 ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-0817 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL OU RÉFÉRENDATAIRE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-0517 / Gazette officielle du Québec 19 juillet 2017**

### **NUMÉRO 18-0817**

### **PRÉAMBULE**

**CONSIDÉRANT** que selon le code des municipalités TOME 1 sur les élections et référendums à l'article 1 à 22.4, il est réglementé une rémunération de base payable lors d'une élection ou d'un référendum;  
**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté une politique de rémunération du personnel électoral en octobre 2005;

**CONSIDÉRANT** que lors de la dernière mise à jour selon la Gazette officielle du Québec en date du 19 juillet 2017 sur les élections et référendums, il y a eu changement de rémunération payable lors d'une élection;  
**CONSIDÉRANT** que cette mise à jour est proposée par le ministère des affaires municipales et occupation du territoire suite à l'augmentation du salaire minimum;  
**CONSIDÉRANT** que nous devons ajuster les rémunérations payables lors d'une élection selon le code des municipalités TOME I et ou selon la Gazette officielle du Québec et avec la politique de rémunération du personnel électoral de la Municipalité de Pike River pour une équité;  
**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 août 2017 par le conseiller Jean Asnong;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Julie Fontaine,**

et résolu unanimement par les conseillères ou conseillers présents:

que le règlement numéro 13-0517 soit modifié par le règlement 18-0817 qu'il soit adopté et statué et décrété ce qui suit :

**Président d'élection**

1. Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **536.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin;
2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **357.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation
3. *Pour sa fonction de coordonnateur de l'élection, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **523.78\$**;*
4. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir les rémunérations suivantes:
  - a) **536.00\$** lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection;
  - b) **318.00\$** lorsqu'une liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection;
  - c) **318.00\$** lorsqu'une liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors de l'élection ;
  - d) **110.00\$** si aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection.
5. Pour l'application de l'article 4, la liste électorale n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.

**SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

6. Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

**SCRUTATEUR**

7. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **14.06\$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin.
8. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **14.06\$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

**SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE**

9. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **13.50\$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin.
10. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **13.50\$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

## **PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE**

11. Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de **14.06\$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin.

a) Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de **14.06\$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

## **MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

12. Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **15.75\$** pour chaque heure ou il siège.  
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

### **16. a) SECRÉTAIRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

a) Le secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **15.75\$** pour chaque heure ou la commission siège.  
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

### **16. b) AGENT RÉVISEUR D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

b) Tout agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale a droit de recevoir une rémunération de **13.50\$/hre** pour chaque heure ou il exerce ses fonctions.  
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

## **13. MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS**

Le président de la table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération de **11.25\$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de **11.25\$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

## **18. MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS**

Les autres membres ont droit de recevoir une rémunération de **11.25\$/hre** pour la journée du vote par anticipation et de **11.25\$/hre** pour le jour du scrutin.

## **RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'UN RÉFÉRENDUM**

### **GREFFIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (comme le président d'élection)**

19. Lorsqu'il y a un scrutin référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **536.00\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

20. Lorsqu'il y a un vote par anticipation référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **357\$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

21. Pour sa fonction de coordonnateur du scrutin référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **523.78\$**.

22. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a droit de recevoir les rémunérations suivantes :

- a) **536.00\$** lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors d'un référendum;
- b) **318.00\$** lorsqu'une liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors d'un référendum;
- c) **318.00\$** lorsqu'une liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors d'un référendum ;

- d) **110.00\$** si aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors d'un référendum ;  
Pour l'application de l'article 22, la liste n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.

### **RESPONSABLE DU REGISTRE OU ADJOINT À CELUI-CI**

23. Tout responsable du registre ou adjoint à celui –ci qui est fonctionnaire de la municipalité a le droit de recevoir une rémunération pour chaque heure ou il exerce ses fonctions de responsable ou d'adjoint en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire; celle-ci est égale à sa rémunération horaire comme fonctionnaire.

Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

### **AUTRES PERSONNES EXERCANT UNE FONCTION RÉFÉRENDATAIRE**

24. Les articles 6 à 18 s'appliquent aux personnes qui, lors d'un référendum, exercent les fonctions correspondant à celles visées à ces articles.

Pour cette application, on entend par :

- a) **élection** : le référendum
- b) **\*président d'élection** : le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant; et
- c) **liste électorale** : la liste référendaire.

### **CUMUL DES FONCTIONS**

25. Toute personne qui, lors d'une élection ou d'un référendum, cumule des fonctions différentes n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée

### **INDEXATION DES RÉMUNÉRATIONS**

26. Toutes les rémunérations énumérées au présent règlement sont indexées selon la Gazette officielle du Québec ou s'il y a ajustement de la rémunération par le Code des Municipalités TOME I : Élections et référendum.

#### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et abroge ceux précédemment.

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*  
Sonia Côté, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 8 août 2017  
ADOPTION : 11 septembre 2017  
PUBLICATION : 19 septembre 2017

**2017-274**

### **ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT / ÉLECTION 2017 OFFERT PAR L'ADMQ**

**CONSIDÉRANT** qu'au cours du mois d'octobre (29) et novembre (5) aura lieu les élections générales de tout conseil municipal au Québec;

**CONSIDÉRANT** une activité de perfectionnement offerte par l'ADMQ le jeudi 14 septembre 2017 au coût de 304\$ + taxes à Beloeil;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**  
Que le conseil municipal autorise Madame Sonia Côté, directrice générale à suivre cette activité de  
et de lui défrayer son inscription et son déplacement.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège et prends part au discussion.*

**2017-275 PAIEMENT FACTURE FINALE / ETUDE PROJET PARC INDUSTRIEL / PACTE RURAL**

**CONSIDÉRANT** une demande auprès de M.Louis Grenier de la firme LGP Stratégies Immobilières dans le cadre d'une rencontre du Pôle de Bedford pour élaborer une étude de marché pour l'implantation d'un parc industriel dans la région du Pôle de Bedford;(réso 263-0616 de la MRC)

**CONSIDÉRANT** un mandat de l'ordre de 21 500\$ + taxes;

**CONSIDÉRANT** un montant absorbé par le Pacte rural / plan d'actions du Pôle de Bedford;

**CONSIDÉRANT** notre engagement (réso 2016-011) d'un montant de +/- 1 985\$;

**CONSIDÉRANT** des paiements de 829.38\$ et de 248.79\$;

**CONSIDÉRANT** un solde résiduel de 906.83\$ sur le mandat de 1 985\$;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture final # 2017-000041 de l'ordre de **906.83\$** auprès de la MRC dans le cadre de l'étude du projet du parc industriel.

**ADOPTÉ**

**2017-276 NON-ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ DE GESTION DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DU PÔLE DE BEDFORD**

Il est proposé par **Jean Asnong**,

appuyé par **Julie Fontaine**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

De confirmer notre non participation au démarrage et au développement du parc industriel régional du pôle de Bedford.

**ADOPTÉ**

**2017-277 APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR FERROVIAIRE**

**CONSIDÉRANT** une demande de financement au *Fonds national des corridors commerciaux* pour développer le corridor ferroviaire Montréal/ Sherbrooke par la MRC Brome Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** une demande d'appui pour le dit-projet

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le maire Martin Bellefroid à signer une lettre au nom de la municipalité pour appuyer le dit projet.

**ADOPTÉ**

**VOIRIE ET COURS D'EAU**

**2017-278 PAIEMENT FACTURE / ENTENTE DE PARTENARIAT / STANBRIDGE STATION RÉPARATION RANG ST-HENRI SUD**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de la municipalité de Stanbridge Station pour une réparation sur le rang St-Henri Sud et ceci selon l'entente prise entre les 2 municipalités en 2003 relative à des travaux du dit chemin;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2017-231 de la municipalité de Pike River de notre partenariat;

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture # 201701124 au montant de 9 929.65\$;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant de 9 929.65\$ à la municipalité de Stanbridge Station pour des travaux de réfection d'une parcelle du rang St-Henri Sud.

**ADOPTÉ**

**2017-279 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE  
CHEMINS MUNICIPAUX 2017-2018**

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour le déneigement et le déglacage de nos chemins municipaux doit être renouvelé et ceci pour la saison 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** que selon la loi (article 936 du Code municipal du Québec), les appels d'offre de moins de 100 000\$, la municipalité et ceci par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs et selon la liste fournie par la directrice générale et ceci avec le choix des membres du conseil;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour le déneigement et le déglacage des chemins municipaux pour une année soit 2017-2018.

Réception des documents au plus tard le mercredi 1er novembre 2017 à 12h00.

Ouverture des soumissions mercredi le 1er novembre 2017 à 12h05.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-280 TRAVAUX RANG ST-HENRI SUD / PARTENARIAT AVEC STANBRIDGE STATION  
PARTIE CENTRALE / 249 ML**

**CONSIDÉRANT** une réparation d'une parcelle du rang St-Henri Sud fait par Pavage du Haut Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura lieu de réparer la partie centrale au coût de 9 775.27\$ + taxes

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Julie Fontaine,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River approuve et autorise les travaux de restauration d'une parcelle du rang Saint-Henri Sud (partie centrale) au coût de 9 775.27\$ exécutés par Pavage du Haut Richelieu.

Que la municipalité de Pike River contribuera à un montant de 50% soit **4 887.64\$ et 50% de la TVQ soit 487.54\$** tel que *\* l'entente relative à des travaux pour le rang Saint-Henri \**.

**ADOPTÉ**

**2017-281 NOUVEAUX PRIX POUR GLISSIÈRES NEUVES**

**CONSIDÉRANT** de nouveaux prix auprès des 2 fournisseurs invités pour l'achat et l'installation de glissières en raison du changement d'endroit;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-230, des prix nous ont été fournis pour le chemin des Rivières, rang des Duquette et chemin du Moulin;

**CONSIDÉRANT** des changements pour les endroits prioritaires soit le rang St-Joseph au lieu du rang des Duquette;

**CONSIDÉRANT** que les prix ont été ajustés en raison des changements:

RENOFLEX 16 430.60\$ + taxes

Desbiens 1 9549.80\$ + taxes

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal de Pike River abroge la résolution 2017-230 et autorise l'achat et l'installation de glissières neuves auprès de RENOFLEX au montant de 16 430.60 + taxes.

**ADOPTÉ**

**URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**2017-282 GESTIM / RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT** une demande de rencontre avec la firme GESTIM (résol 2017-237) pour revoir à la convention de service de permis et inspection # 2012-INSP-159;

**CONSIDÉRANT** que depuis 2012 aucune entente n'a été modifiée et qu'il y aurait des changements à apporter à ladite entente;

**CONSIDÉRANT** un accord entre la firme GESTIM et les représentants de la municipalité pour revoir aux services en inspection;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal renouvelle l'entente avec la firme GESTIM # 2017-INSP-363 et ceci en date du 1er octobre 2017 avec modifications.

**ADOPTÉ**

**2017-283 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #19-0817 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE**  
**05-0813, 07-1014 ET 02-0217**

Avis de motion est donné par **Jean Asnong** qu'il ou en son absence un membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage.

**2017-284 AUTORISATION D'ÉMETTRE UN PERMIS POUR L'USAGE DE TRANSFORMATION ET**  
**DE MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet consistant à exercer un usage de transformation et de mise en marché des produits provenant d'exploitation agricole;

**CONSIDÉRANT** que cet usage est autorisé seulement dans les zones commerciales selon le règlement de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'activité prévue est assimilée à une activité agricole au sens de la LPTAA tel que définie à l'article 0.1 de la Loi;

*0.1° «activités agricoles» : la pratique de l'agriculture incluant le fait de laisser le sol en jachère, l'entreposage et l'utilisation sur la ferme de produits chimiques, organiques ou minéraux, de machines et de matériel agricoles à des fins agricoles.*

*Lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs, les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles sont assimilées à des activités agricoles;*

**CONSIDÉRANT** que le conseil a déjà donné un avis de motion pour clarifier le règlement de zonage afin de permettre ce genre d'activités comme complémentaire à une activité agricole;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

D'autoriser l'inspectrice municipale à émettre un permis pour cet usage, en interprétant le règlement de zonage à l'effet que l'activité projetée correspond à la définition d'activité agricole, telle que définie dans la LPTAA.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

**2017-285 PAIEMENT FACTURE : SORTIES DES POMPIERS**  
**SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER /JUILLET 2017**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF 170054 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire à Pike River;

**ATTENDU** une facture au montant de **4 900.27\$** pour les sorties du 27 juin au 24 juillet 2017;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1700074 au montant total de 4 900.27\$ à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie pour les sorties du 27 juin au 14 juillet 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-286 PAIEMENT FACTURE : SORTIE DES POMPIERS / 27 JUIN 2017 / ENTRAIDE**  
**SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER /**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF 170055 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire à Pike River;

**ATTENDU** une facture au montant de **2 469.32\$** pour la sortie du 27 juin 2017/ feu au 525 rang St-Joseph et ceci avec l'entraide des municipalités de Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Sébastien, la Ville de



Bedford et la Ville de Farnham;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1700055 au montant total de 2 469.32\$ à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie pour la sortie du 27 juin 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-287 PAIEMENT FACTURE / SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER / 17 MAI ET 3 JUILLET 2017**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF 170056 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies en entraide avec la Municipalité de Saint-Sébastien (17 mai) et la Ville de Swanton (3 juillet);

**ATTENDU** une facture au montant de **255.75\$** pour les sorties du 17 mai et 3 juillet 2017;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF1700056 montant de **255.75 \$** pour les sorties du 17 mai et 3 juillet 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-288 AUTORISATION / ANDREW MONETTE/ SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER/ PARTICIPATION COLLOQUE EN SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU** que M. Andrew Monette, directeur par intérim du service des incendies désire assister au colloque en sécurité civile qui aura lieu à Lévis les 17 et 18 octobre 2017;

**ATTENDU** des coût de 350\$ pour l'inscription ainsi que des frais de 155\$ la nuitée;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le directeur par intérim M. Andrew Monette à assister au colloque en sécurité civile les 17 et 18 octobre 2017 à Lévis et que les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement lui soient remboursés. Et ceci selon l'entente.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE**

**2017-289 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / ACTIVITÉS / CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté une politique de remboursement d'activités dispensées hors territoire de la municipalité de Pike River;

**CONSIDÉRANT** la réception d'un reçu pour l'inscription du camp de jour de Notre-Dame-de-Stanbridge pour les 2 enfants de Mme Nellie Denicourt au 437 rang St-Joseph;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un remboursement de l'ordre de 50\$ par enfant à Mme Nellie Denicourt, un total de 100\$ en raison de 2 inscriptions.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence en raison du montant qui n'est pas équitable au montant versé pour les frais à l'entente de l'aréna de Bedford.*

**2017-290 LA MÉDIATHÈQUE / ADMINISTRER PAR LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre de retrait de madame Marianne Cardinal de ses fonctions en tant que responsable aux opérations de la médiathèque;

**CONSIDÉRANT** que le comité Loisirs, culture et vie communautaire n'est plus quorum;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal prenne en charge la médiathèque tant pour la logistique des heures de surveillance que pour les achats de fourniture (DVD, CD, livres, romans, etc) qu'il soit remis à Pascale Massé, adjointe administrative de la municipalité pour voir à administrer la médiathèque et que Madame Sonia Côté, directrice générale et Pascale Massé, soient autorisés à signer les chèques et tous documents pour et au nom de la médiathèque.

**ADOPTÉ**

**2017-291 AUTORISATION DE PAIEMENT / ARRÉRAGES DES HEURES DES SURVEILLANTS À LA MÉDIATHÈQUE**

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre de retrait de madame Marianne Cardinal de ses fonctions en tant que responsable aux opérations de la médiathèque;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a plus de signataire pour faire le paiement des heures des surveillants à la médiathèque;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement des arrérages aux surveillants de la médiathèque avec tableau des heures.

**ADOPTÉ**

**2017- 292 DEMANDE D'ESTIMÉ POUR RÉPARER LE MODULE DE JEU**

**CONSIDÉRANT** des dommages/fissures aux 7 pattes du module de jeu ainsi que de la rouille à différents endroits;

**CONSIDÉRANT** des recherches auprès de la compagnie pour connaître la garantie;

**CONSIDÉRANT** que l'achat a eu lieu en 2005 et que l'installation n'a pas été faite par eux, la garantie n'est plus couverte;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal demande un estimé à Atelier Mathieu Forgues et un montant est alloué de 450\$.

**ADOPTÉ**

**2017-293 REMBOURSEMENT / AIDE FINANCIÈRE DE M.PIERRE PARADIS / MIKINAK**

**CONSIDÉRANT** la réception d'un chèque au montant de 100\$ par le député M.Pierre Paradis dans le cadre d'une contribution financière pour le festival de la tortue Mikinak;

**CONSIDÉRANT** que le chèque est fait au nom de la Municipalité de Pike River et non au nom de Pikerivains en action;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque de l'ordre de 100\$ au nom de Pikeriverains en action pour le remplacement du chèque provenant du député M. Pierre Paradis.

**ADOPTÉ**

**2017-294 CONTRIBUTION / BILLET / SOUPER DES AÎNES / 1ER OCTOBRE**

**CONSIDÉRANT** une demande d'appui de la part du comité suivi MADA de la région de Bedford pour participer à un montant de 8\$ par aîné pour défrayer une partie du coût du billet lors du souper le dimanche 1er octobre 2017 et ceci pour les aînés de Pike River qui feront l'achat de billet et ceci pour garder le billet à 15\$;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise un remboursement de 8\$ par billet aux aînés de Pike River qui achèteront un billet lors du souper du 1er octobre 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-295 QUESTIONNAIRE POUR LES AINÉS DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR  
DU PLAN D'ACTION MADA**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part du comité MADA de la région de Bedford pour diffuser auprès de nos citoyens un sondage \*papier\* et web sur les besoins des aînés et ceci dans le cadre de la mise à jour du plan d'action de la MADA;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Sylvie Jeannotte,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire des copies et de mettre à la disposition des citoyens le questionnaire. Sera disponible au comptoir du bureau municipal.

**ADOPTÉ**

**2017-296 COLLABORATION/ FÊTE DE L'HALLOWEEN AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part du comité des loisirs de la municipalité de Saint-Sébastien à collaborer d'un soutien en don pour la fête de l'halloween qui se tiendra le samedi 28 octobre 2017;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Julie Fontaine,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire chèque au montant de 75\$ pour contribuer à l'activité d'halloween avec la municipalité de St-Sébastien qui aura lieu le samedi 28 octobre 2017 à St-Sébastien.

**ADOPTÉ**

**2017-297**      **numéro de résolution (sauté)**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2017-299 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
ORDURES RÉSIDENTIELLES / ORDURES COMMERCIALES / ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour la collecte des matières résiduelles (ordures) doit être renouvelé et ceci pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** que selon la loi (article 936 du Code municipal du Québec), les appels d'offre de moins de 100 000\$, la municipalité et ceci par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs et selon la liste fournie par la directrice générale et ceci avec le choix des membres du conseil;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour la collecte des matières résiduelles (ordures) pour l'année 2018.

Réception des documents au plus tard le mercredi 1er novembre 2017 à 12h00.

Ouverture des soumissions le mercredi 1er novembre 2017 à 12h10.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-299 AUTORISATION SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA  
DÉLÉGATION POUR PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT REGROUPÉ  
DE BACS DE COMPOSTAGE**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Julie Fontaine,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise le maire, Martin Bellefroid et la directrice générale Mme Sonia Côté à signer l'entente intermunicipale concernant la délégation pour procéder par appel d'offres pour l'achat regroupé de bacs de compostage.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence*

**2017-300 ADOPTION ENTENTE / ACHAT REGROUPÉ / BACS DE COMPOSTAGE DE RUE  
ET BACS DE CUISINE**

**CONSIDÉRANT** que le compostage des matières organiques sera implanté sur l'ensemble le territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;  
**CONSIDÉRANT** qu'une demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que, si cette demande est acceptée, une subvention de 33 % sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (ou Code municipal) permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostables;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires qui feront leur compostage ne seront pas assujettis à la distribution des bacs bruns;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

**QUE** la municipalité de Pike River confirme que les données déjà transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes.

**QUE** la municipalité de Pike River confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables.

**QUE** la municipalité de Pike River s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs.

**QUE** M. Martin Bellefroid, maire soit désigné à titre de représentant de la municipalité de Pike River pour participer aux réunions du regroupement d'achat.

**QUE** la municipalité de Pike River s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées.

**QUE** les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la municipalité de Pike River.

**ADOPTÉ**

**FINANCES ET IMMOBILISATION**

*Le conseiller Stephan Duquette se retire de la table du conseil déclarant un intérêt et ne prends pas part à la discussion.*

**2017-301 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / ACHAT ARBRES OU ARBUSTES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a proposé à ses citoyens de faire l'achat d'arbustes ou d'arbres et qu'avec preuve d'achat (facture) un remboursement leur sera accordé de 25\$ par propriété;

**CONSIDÉRANT** la réception de factures de:

- Edouard Asnong 225 route 133 25\$
- Serge Tougas 1287 route 133 14\$
- Verena Deringer 207 rang St-Joseph 25\$
- Stephan Duquette au 615 rang des Ducharme 25\$

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque à chacun des propriétaires ci-haut listés.

**ADOPTÉ**

*Le conseiller Stephan Duquette reprends son siège à la table du conseil.*

**2017-302 REMBOURSEMENT / PAIEMENT EN TROP TAXES / GUILLAUME CHOINIÈRE**

**CONSIDÉRANT** un paiement en trop de la part de M. Guillaume Choinière d'un montant de 478.48\$ lors de son 3<sup>e</sup> versement;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que ce conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque au montant de 478.48\$ à M. Guillaume Choinière d'un trop payé sur son compte de taxes 2017.

**ADOPTÉ**

**BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE**

**2017-303 APPEL DE PROPOSITION / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE  
TROTTOIR LONGEANT LA ROUTE 133 ET 202/ STATIONNEMENT À LA BORNE SÈCHE  
ET LES POINTS D'EAU**

**CONSIDÉRANT** que nous sommes au renouvellement du contrat pour le déneigement du stationnement à l'Hôtel de ville pour la saison 2017-2018 ;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,  
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

De demander aux entrepreneurs selon la liste de la directrice générale, de nous fournir un prix forfaitaire pour le déneigement du stationnement à l'Hôtel de ville , les trottoirs longeant l'Hôtel de ville (routes 133 et 202) et celui près du pont, le stationnement à la borne sèche et les points d'eau.

Un prix forfaitaire pour la saison 2017-2018.

Prix demandé pour mercredi le 1er novembre 2017 à 12h00, ouverture des soumissions à 12h15.

Le choix sera fait lors de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2017.

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCES**

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2017.

**RAPPORTS DES INSPECTEURS**

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M.Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

**COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

<b>Total des salaires à payer du mois d'août 2017 (employés et conseil)</b>	<b>8 333.17\$</b>
---	-------------------

*La conseillère Julie Fontaine quitte à 22h16*

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2017**

Sonia Côté (remb km) mois août	8.10\$
CARRA ( mai 2017)	412.19\$
AXION (internet, tel, fax) sept 2017	263.49\$
AXION (internet pompier) sept 2017	69.63\$
BELL (Ipad) mai juin 2017	11.50\$
Desjardins (ass coll) août 2017 (employés)	841.28\$
Revenu Canada (DAS juillet 2017)	785.91\$
Revenu Québec (DAS juillet 2017)	2 268.63\$
Revenu Québec (année 2016/ FSS)	238.74\$
Hydro Québec (luminaires) août 2017	311.82\$

Hydro Québec (HV)	312.05\$
Visa Desjardins (essence)	263.52\$
Visa Desjardins (Don fondation BMP)	50.00\$
Visa Desjardins (timbres)	<u>112.49\$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b><u>5 949.35\$</u></b>

### **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2017**

André Paris (2è coupe)	1 592.40\$
Distribution Economousse	103.30\$
Entreprises Électr. Bedford	130.11\$
GESTIM (25-6 au 22-7-2017)	1 541.25\$
L'Homme & Fils	88.62\$
Municipalité de Saint-Armand (3è vers QP)	19 496.13\$
NOPAC (collecte recyclage) août 2017	1 114.42\$
NOPAC (tonnage tri 8.67 TM) juin 2017	398.73\$
NOPAC (tonnage tri 5.55 TM) juillet 2017	255.24\$
NOPAC (tonnage tri 4.06TM) août 2017	186.72\$
Papeterie Coupal	34.48\$
Récupération 2000 (ordures juillet 2017)	1 343.65\$
RIGMRBM (août) 29.27 TM	2 158.37\$
Rona	62.98\$
Toilette portative Sanibert (15-7 au 15-8-2017)	143.72\$
Ville de Cowansville (frais adm) avril à juin	70.72\$
<b>TOTAL:</b>	<b><u>28 720.84\$</u></b>

**2017-304**

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2017**

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

**QUE** les comptes ci-hauts mentionnés au montant de 8 331.17\$, de 5 949.35\$ et 28 720.84\$ soient acceptés et payés.

**ADOPTÉ**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**

**DÉBUT : 22h26**

**FIN : 22h38**

#### **SUJETS**

- **Déneigement et déglçage / jus de betterave**
- **Asphalte rang St-Henri**
- **Collecte ordures /inspection aléatoire**

**2017- 305**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:**

Que la séance du 11 septembre 2017 soit levée 22h38.

**ADOPTÉ**

*Martin Bellefroid*

Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*

Sonia Côté

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Sonia Côté, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance **11 septembre deux mille dix sept** sont effectuées.

*Sonia Côté*

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**

*Martin Bellefroid*

Martin Bellefroid, maire